



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

**OBJET : CESSION DE 24 M² DU TERRAIN COMMUNAL SITUÉ À FONT-SUBRANE –
PARCELLE AK 650P – AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'an deux mille vingt-trois et le deux Février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – M. RISSO Gilbert – M. DALCANT Jacques – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 02 Février 2023.
Délibération N° DM_20230202N005

**OBJET : CESSIION DE 24 M² DU TERRAIN COMMUNAL SITUÉ À FONT-SUBRANE – PARCELLE AK 650P –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée :

- Que le Conseil vient de valider la cession de 448 M² de la parcelle AK 650p à un tiers,
- Que, lors des séances du Conseil Municipal des 07 Octobre 2021 et 30 Mai dernier, le prix de cession de ce terrain situé à Font-Subrane, cadastré AK 650, a été ramené à 55,00 Euros le mètre carré.

Il précise :

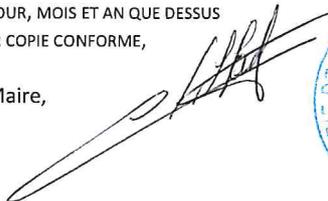
- Qu'à l'occasion du bornage de la parcelle AK 650p, réalisé par le géomètre missionné par la Commune, il est apparu que l'implantation de la limite séparative entre la parcelle AK 693 (propriété de la famille GLEIZE) et la parcelle communale AK 650 pouvait être modifiée afin de conserver la haie existante et créer une limite séparative régulière (voir plan joint),
- Que cette modification créerait une parcelle de 24 M² qui a été proposé à la famille GLEIZE pour être rattaché à leur unité foncière contigüe,
- Que cette cession a été proposée au prix de 55 Euros le M² comme validé par le Conseil lors de précédentes séances soit un prix global de 1.320 Euros pour les 24 M²,
- Que Monsieur Jany GLEIZE a donné son accord pour l'acquisition de ce terrain de 24 M² pour un prix global de 1.320 €.

Afin de poursuivre la cession du terrain cadastré AK 650, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ DE VALIDER la cession de 24 M² de la parcelle AK 650p au prix de 1.320 Euros à Monsieur Jany GLEIZE soit en nom propre soit à la SCI "Le Limaçon" dont il serait le représentant principal en tant que gérant,
- ✓ et dans l'affirmative, DE L'AUTORISER à signer les actes à venir, compromis et acte de vente rédigés par Maître Karine ROUGON-BONATO, notaire à GAP et Maître Tiphaine LÉON, notaire de la Commune.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- ✓ DE VALIDER la cession du terrain de 24 M² cadastré AK 650p situé à Font-Robert au prix global de 1.320 Euros à Monsieur Jany GLEIZE, soit en en nom propre soit à la SCI "Le Limaçon", dont il serait le représentant principal en tant que gérant,
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes à venir, compromis et acte de vente rédigés par Maître Karine ROUGON-BONATO, notaire à GAP et Maître Tiphaine LÉON, notaire de la Commune.

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,
RETIREE LE :	Le Maire,
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° 8.5	René VILLARD

